24.11.2023

STRATÉGIE NATIONALE "TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT" : OÙ SONT LES KINÉSITHÉRAPEUTES ?

Le 14 novembre dernier, le Président de la République a présenté, au sein de la maison de l'Autisme d'Aubervilliers, **la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND).** Cette stratégie prévoit notamment le renforcement de la recherche dans ce domaine, l'intensification de la formation des professionnels et le renforcement du dépistage pour accompagner précocement et "éviter le risque de surhandicap".

Le SNMKR, syndicat représentatif des kinésithérapeutes depuis plus de 40 ans, regrette la très faible place laissée aux professionnels de la rééducation dans cette stratégie. **Au sein du dossier de presse, les termes "kinésithérapie" (ou "kinésithérapeute") et "rééducation" (ou "rééducateurs") ne sont pas mentionnés une seule fois !** Cette situation est révélatrice de la place accordée à la profession dans le domaine de la petite enfance, alors même que les kinésithérapeutes ont très peu été associés aux travaux sur les assises de la pédiatrie. Malgré nos nombreuses demandes, l'avenant 7 signé cet été n'a pas non plus intégré d'évolution en pédiatrie, entretenant ainsi un flou pour les professionnels engagés dans ce domaine.

La Haute Autorité de Santé a publié une recommandation en février 2020, sur le repérage et l'orientation des enfants à risque de développer des troubles du neurodéveloppement. Celle-ci recommande la prescription "le plus précocement possible d'interventions à visée éducative et rééducative", notamment à travers l'action des kinésithérapeutes dans les troubles du tonus ou du développement de la motricité.

Le SNMKR rappelle aux pouvoirs publics que les 105 000 kinésithérapeutes sont des professionnels du mouvement, de la prévention aux soins, à tous les âges de la vie. Ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, au repérage des troubles de la motricité, à l'éducation des patients et de leur entourage. **La création d'un acte sur la rééducation des troubles du neurodéveloppement dans la NGAP et la formation des professionnels médicaux à la kinésithérapie pédiatrique doivent constituer des priorités de la profession pour les années à venir.**

CONTACT PRESSE :
CÉCILE AUBRY
VP COMMUNICATION
cecile.aubry@snmkr.fr

GUILLAUME RALL
PRÉSIDENT DU SNMKR
guillaume.rall@snmkr.fr